



- EV .. espace vert
- F .. aire forestière
- A .. aire agricole
- HR .. hameau résidentiel
- HM .. hameau mixte

**VILLE DE QUÉBEC**  
 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
 DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT 207 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC  
 EXTRAIT DU FEUILLET 9 DE L' ANNEXE "K"  
 LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL - ZONE AGRICOLE PERMANENTE

Date du plan :	2010-08-23	No du plan :	RAVQ556A01
No du règlement :	R.A.V.Q. 556	Mise en vigueur :	
Préparé par :	M.M.	Échelle :	AUCUNE

Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire